DIPLÔME D'ACCÈS AUX ETUDES UNIVERSITAIRES - DAEU

Le DAEU confère les mêmes droits que le baccalauréat

Le DAEU, véritable diplôme de la seconde chance redonne confiance en soi et permet entre autres débouchés l'accès à toute formation universitaire, à la préparation de concours de la fonction publique ou à l'entrée dans des écoles ou des organismes de la formation professionnelle (AFPA, CNAM, écoles de soins infirmiers, instituts de carrières sociales).

Le DAEU est aussi une occasion unique de voir ou de renforcer les connaissances de base dans certaines matières fondamentales (français, mathématiques, langue vivante …).

Le DAEU est un diplôme national de niveau 4 réservé aux candidats relevant de la formation continue. Il est accessible aux personnes non titulaires d'un Bac ou d'un équivalent.

Le DAEU peut se préparer en une année ou plus (maximum 4 ans).

Conditions d'accès

Le candidat doit avoir 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme. Les candidats âgés de plus de 24 ans ne sont pas concernés par des conditions particulières.

Les stagiaires, de moins de 24 ans et de plus de 20 ans, doivent pouvoir justifier d'une interruption continue d'études par rapport à la formation initiale de deux ans à l'obtention prévue du diplôme.

Pour ces interruptions, il faut fournir les justificatifs (activité professionnelle et /ou inscription au Pôle Emploi, stages rémunérés, mère de famille…).

En outre, sont admis à s'inscrire les candidats étrangers (en dehors de ceux de l'Union Européenne) résidant en France, satisfaisant aux conditions définies ci-dessus et titulaires, soit d'un permis de séjour les autorisant à travailler en France, soit d'une carte de réfugié politique.

Les filières

Comme diplôme préparatoire à différentes études supérieures, le DAEU répond à deux grandes catégories d'études : celle à dominante littéraire (DAEU A), celle à dominante scientifique (DAEU B).

- Le DAEU Option A - Lettres et Sciences Humaines
- Le DAEU Option B - Sciences